

AVENANT N°3
A LA CONVENTION CADRE
N° 07/1001
COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
AGENCE D'URBANISME DE
L'AGGLOMERATION MARSEILLAISE

Entre

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, dont le siège social est situé : Les Docks, Atrium 10.7, Place de la Joliette – 13 002 MARSEILLE, représentée par son Président, dûment autorisé par délibération du Conseil de Communauté en date du 8 février 2008.

D'une part,

Et

L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM), Association Loi 1901, dont le siège social est situé Immeuble Louvre et Paix, 49, La Canebière – 13 001 MARSEILLE, représentée par son Vice-Président, dûment autorisé aux présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2002,

D'autre part,

Préambule

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, l'Etat et la Ville de Marseille, ainsi que d'autres partenaires, sont regroupés dans une Association loi 1901, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM), leur permettant de mener des études, des réflexions, des observations, en toute indépendance et dans l'intérêt commun de chacun, dans l'esprit de l'article L110 du Code de l'Urbanisme qui dit notamment : « Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences (...). Les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ».

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5215-20, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences qui lui sont dévolues.

Eu égard aux compétences transférées, la Communauté Urbaine a, par délibération du 18 décembre 2006, approuvé une convention cadre entre Marseille Provence Métropole et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise, définissant les règles de fonctionnement entre les deux structures ainsi que les modalités de financement, et dont la durée est limitée à trois années.

En effet, il est apparu indispensable pour l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de suivre les évolutions urbaines et de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement du territoire communautaire.

Cette démarche, menée en concertation avec les Commissions Techniques de la Communauté Urbaine, a permis l'élaboration d'une approche globale du territoire communautaire et de préparer les projets à l'échelle de l'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

Ainsi, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise, qui dispose de l'expérience et des outils nécessaires à l'observation et la compréhension du territoire Métropolitain, a engagé, à la demande de la Communauté Urbaine, les réflexions relatives aux grands dossiers d'urbanisme, d'aménagement et de développement du territoire.

Afin de poursuivre le travail engagé, il est proposé de poursuivre le partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise, avec l'approbation du programme d'action de l'année 2009.

L'objet de cet avenant à la convention cadre est donc de définir les modalités de financement pour l'exercice 2009 attribuée à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise.

ARTICLE 1 – PROGRAMME DE TRAVAIL - ANNEE 2009

Le Programme de travail de l'année 2009, élaboré conformément aux termes de l'article 2 de la convention cadre, est joint en annexe au présent avenant.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION FINANCIERE ANNUELLE - ANNEE 2009

Conformément aux articles 4 et 7 de la convention cadre le montant de la subvention annuelle de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole attribuée à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM), pour l'exercice 2009 – année civile du 1/01/2009 au 31/12/2009 – est de 2.800.000 € (Deux Millions Huit Cents Mille Euros).

L'action spécifique « système d'observation », une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles (projet axe 4-1 FEDER), est inscrit dans le programme de travail 2009. Cette action d'un montant de 17.100 €, dont la moitié (8.550 €) est comprise dans la participation financière annuelle 2009, ci-dessus énoncée, fera l'objet d'une convention spécifique pour l'autre moitié, celle-ci émanant d'un financement complémentaire du FEDER.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres paragraphes, articles , stipulations et autres dispositions de la convention cadre initiale , non modifiés par le présent avenant sont et demeurent inchangés.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole notifiera à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise le présent avenant en lui faisant connaître la date à laquelle il aura été reçu par le représentant de l'Etat.

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de notification.

ANNEXE : - Programme de travail Agam 2009

Fait à Marseille, en double exemplaire
le

La Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président,

L'AGAM
Le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Eugène CASELLI

Claude VALLETTE



agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise

note

louvre & paix - 49, la canebière - BP I858, I3222 marseille cedex 01

tél. : 04 88 91 92 93 - télécopie : 04 88 91 92 66

e-mail : agam@agam.org

date **rédacteurs** : Christian BRUNNER, Louis-Laurent DUPONT

12/03/2009

Programme de travail 2009 de l'agAM

Présentation générale

Les spécificités du programme de travail de l'agAM

La singularité de l'outil agence d'urbanisme

→ Un intérêt partagé par différentes collectivités

Le rôle de l'agAM s'inscrit dans la volonté des collectivités territoriales, de l'Etat et de différents organismes publics ou en charge de missions de services publics (Port, Euromed, CCIMP) d'organiser un PARTENARIAT et de MUTUALISER les moyens et les compétences en partant du constat que le territoire de l'agglomération marseillaise s'organise à partir des décisions de plusieurs autorités qui y exercent des compétences avec la mise en mouvement de démarches et de projets qui interagissent avec ceux d'autres collectivités et d'autres partenaires.

→ La nécessité d'une vision à plusieurs échelles

Le corollaire de l'intérêt partagé par différentes collectivités tient à la nécessité pour l'agence de raisonner à plusieurs ECHELLES TERRITORIALES, celles qui concernent le territoire d'intervention des collectivités et partenaires, mais aussi d'autres échelles régionales nationales et internationales en raison des influences ou impacts que les options prises à ces grandes échelles auront sur l'agglomération.

Le programme partenarial d'activités

- Il constitue l'élément central du fonctionnement de l'agence. Il est élaboré chaque année avec les adhérents de l'agence. Il est arrêté par le conseil d'administration à l'issue d'un travail itératif entre l'agAM et les adhérents de l'agence.
- Il exprime la synthèse des besoins en termes d'analyses, d'observations, de synthèses d'information, d'études et de prospectives dont chacun des membres pourra disposer pour définir ses politiques.
- Le coût de la réalisation de ce programme partenarial annuel (qui comprend de plus en plus de missions s'inscrivant sur des durées pluri-annuelles) donne lieu à des versements de subventions de ses adhérents qui ne sont pas proratisées.

Les logiques de construction du programme de travail

- **Des missions générales correspondant aux activités permanentes de l'agAM** (de l'ordre de 25 à 30 % du temps de travail) :
 - Celles liées à la connaissance et la valorisation des politiques et phénomènes urbains qu'il s'agisse de politiques et phénomènes en cours mais aussi ceux émergents (veille stratégique et prospective),

- Gestion de bases de données, d'observation et de gestion des systèmes d'information géographiques (la mémoire du territoire),
- Missions d'avis, d'expertise de conseil et d'assistance,
- Mission de pédagogie et d'explication (de plus en plus importante),
- Participation à des réseaux professionnels : échelles métropolitaines, régional/interrégional, national/international.

→ **Des missions d'approfondissement des thématiques concernant le territoire de l'agglomération et de la métropole (de l'ordre de 70 à 75 %) :**

- Les réflexions sur la planification urbaine et les documents d'urbanisme d'échelle communale (PLU, ZAC), intercommunal (SCOT),
- Les investigations dans les différentes thématiques en vue de préciser les politiques urbaines ou d'aménagement du territoire : transports et déplacements, développement économique et espaces d'activités, espaces publics, environnement/paysages, foncier, habitat/logement, enseignement supérieur, ...

Les lignes directrices du programme de travail 2009

2009 constituera une année exceptionnelle pour l'agAM, qui interviendra simultanément dans plusieurs grandes démarches de planification, qui détermineront le futur développement urbain de l'agglomération marseillaise.

- Le programme de travail s'organisera autour de ces démarches, avec le défi de les développer en étroite cohérence :
- la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseille, qui associera les compétences de la Communauté Urbaine au projet de Ville de Marseille et sera alimentée par une série d'études couvrant l'ensemble du champ des compétences de l'agAM,
 - les 2 Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), de Marseille Provence Métropole et du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, dont l'élaboration sera poursuivie en lien avec les stratégies de développement des intercommunalités et de leurs communes membres,
 - le projet métropolitain, qui sera décliné de façon concrète sur ses aspects structurants : déplacements, culture, enseignement supérieur, pôles économiques, ... ; à ce jour seul l'Etat, par une convention spécifique, a précisé ses attentes.

- Ces démarches territoriales seront alimentées par la plupart des travaux de l'Agence, notamment :
 - Les propositions en termes de projets urbains, en particulier sur les principaux secteurs d'enjeux,
 - Les contributions aux politiques sectorielles (habitat, économie, déplacements, environnement, ...) et observatoires.
- L'impératif de cohérence nécessitera d'articuler entre eux ces démarches et travaux et d'améliorer l'organisation du partenariat autour des études et leur mutualisation, avec notamment :
 - Une participation active de l'agAM aux réunions contribuant à l'élaboration des futurs documents de planification,
 - La généralisation des comités de pilotage des études de l'Agence,
 - Le développement des moments d'échange et de coordination : instances statutaires de l'agAM, Comité Technique des Etudes, réunions Grands Projets, ...,
 - Une diffusion plus large des productions auprès des partenaires, en s'appuyant notamment sur le nouveau site Internet.

Les grandes démarches de planification et de territoires

Les thèmes structurants de la démarche de coopération métropolitaine

Sous réserve d'attentes nouvelles exprimées par les EPCI et partenaires concernés, l'Agence ciblera ses propositions sur les thèmes porteurs du développement de la métropole marseillaise, à travers plusieurs démarches d'actualité :

- Les déplacements, en vue d'enrichir les projets du futur syndicat mixte des transports pour le développement des pôles d'échanges et liaisons métropolitaines et l'observation des déplacements,
- La LGV PACA, pour aider aux décisions attendues fin juin 2009 sur le choix de son meilleur tracé, en approfondissant les argumentaires sur l'aménagement du territoire, l'environnement et les dessertes locales,
- Le projet Marseille Capitale Européenne de la Culture, en contribuant activement aux groupes de travail mis en place sur les chantiers et lieux culturels, l'accueil touristique et l'activation économique,

- Le Plan Campus, en appui au processus de fusion en cours des 3 universités et pour finaliser les documents cadres du développement des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante,
- L'économie, notamment pour améliorer la desserte en transport en commun des grands pôles d'activité et prendre en compte la nouvelle réglementation en matière d'urbanisme commercial,
- les zones de contact et d'intérêt métropolitain, en vue de renforcer la cohérence entre les stratégies des intercommunalités limitrophes, notamment pour intensifier leurs fonctions économiques et position dans le réseau de déplacements : Vallée de l'Huveaune, Est de l'étang de Berre, interface littorale avec le Var, ...,
- La poursuite du benchmarking des métropoles, en partenariat avec la CCIMP et l'EPAEM.

Le SCoT de Marseille Provence Métropole

L'agAM continuera d'assister MPM dans l'élaboration de son SCoT, notamment :

- En enrichissant les propositions réalisées sur les secteurs d'enjeux en 2007 et 2008 (cf. ci-dessous),
- En approfondissant et hiérarchisant les propositions pour la valorisation du littoral, en vue de les intégrer dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- En contribuant à l'élaboration du PADD en étroite relation avec les services de la Communauté Urbaine et avec les commissions et instances qui seront mises en place par MPM,
- En assurant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour 2 études relatives à l'environnement et une contribution active à l'animation de la démarche.

Ces travaux seront développés en relation avec les communes de MPM, et notamment en lien avec leurs réflexions pour la révision de leur PLU.

Du fait de l'importance stratégique de ces facteurs, un outil de suivi de l'urbanisation et de la consommation et ressource foncières sera développé, qui permettra d'actualiser régulièrement les évaluations réalisées par l'agAM en 2008.

Le SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Gréasque

L'assistance à l'élaboration du SCoT de PAE sera poursuivie dans le même temps, avec notamment :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite des réflexions du SCoT et à leur animation (préparation de réunions et supports), de façon à favoriser le débat et une large adhésion autour de celles-ci.
- La finalisation d'une première version de l'état initial de l'environnement et la réalisation d'une étude spécifique sur les paysages, visant à dégager des principes de valorisation et des propositions d'orientations localisées et un suivi du processus de création du Parc National des Calanques.
- L'affinement des perspectives démographiques et économiques et l'élaboration d'un diagnostic du SCoT, dégageant et hiérarchisant les principaux enjeux et intégrant les résultats des études thématiques et réflexions partenariales.
- L'approfondissement des propositions sur les secteurs d'enjeux, en particulier sur la vallée de l'Huveaune et en intégrant les réflexions développées à l'échelle métropolitaine (déplacements, commerce, ...).
- L'élaboration sur ces bases de propositions pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La révision du PLU de Marseille

L'agAM contribuera activement aux études préalables à la révision du PLU de Marseille, en étroite association avec les services de la Ville et de la Communauté Urbaine, aux niveaux de :

- L'animation des réunions de pilotage et de travail, l'organisation de conférences et réunions d'information et la coordination des travaux et études,
- La réalisation d'un diagnostic stratégique, d'un état initial de l'environnement et d'un Atlas Urbain qui sera décliné par grands secteurs géographiques de la Ville,
- L'élaboration d'une esquisse du Projet de Ville, destinée à servir de base au futur PADD et qui sera déclinée par grands secteurs géographiques,
- Plusieurs études thématiques sur les aspects déterminants du futur PLU : renouvellement urbain, morphologies et formes urbaines, extensions urbaines et zones NA-NB, noyaux villageois, trame verte, sites emblématiques du patrimoine marseillais, espaces économiques, normes de stationnement, réseau de TCSP, emplacements réservés pour le réseau viaire (en intégrant les modes doux) et les équipements collectifs (sportifs, éducatifs, ...)

Les secteurs d'enjeux

L'agAM développera en 2009 ses propositions sur de nombreux secteurs d'enjeux de l'agglomération marseillaise. Ces propositions seront conçues de façon à alimenter les démarches structurantes poursuivies aux différentes

échelles concernées (intercommunautaires, SCoT et PLU). Les secteurs concernés seront notamment :

- la Vallée de l'Huveaune, secteur d'enjeux commun aux SCoTs du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de MPM et au PLU de Marseille,
- la Façade Maritime Nord, secteur d'enjeux du SCoT de MPM et du PLU de Marseille, en intégrant le projet d'extension de l'OIN Euroméditerranée et les réflexions en cours sur les bassins Est,
- le Centre-Ville de Marseille et les autres secteurs d'enjeux de la ville (sites littoraux, de renouvellement urbain, de rénovation urbaine, d'interface entre Ville et Nature, ...) du point de vue du SCoT de MPM et du PLU de Marseille,
- les secteurs de MPM hors Marseille, dont la plaine de Châteauneuf et certaines zones littorales et d'interface entre villes et massifs,
- les zones de contact avec les intercommunalités voisines.

L'assistance aux communes

L'agAM continuera d'apporter son assistance et conseil aux communes, pour :

- la définition de leurs stratégies générales de développement, d'aménagement et/ou de déplacement (Gignac, Allauch, Septèmes, ...),
- la résolution de points problématiques de la révision de leur PLU, nécessitant une expertise particulière (Cassis, ...).

L'agence s'attachera en particulier à inscrire ces travaux dans les logiques intercommunales et métropolitaines d'aménagement du territoire.

L'appui aux politiques sectorielles

L'adaptation du Programme Local de l'Habitat de MPM

L'assistance de l'agAM portera notamment sur :

- la définition des nouveaux objectifs territorialisés de production de logements sociaux sur la Ville de Marseille, en vue d'assurer l'adaptation du PLH de MPM,
- l'établissement du bilan intermédiaire du PLH sur la période 2006-2009.

Elle inclura la préparation et animation des réunions de travail et commissions, la réalisation de documents d'information (Lettre électronique) et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour 2 études Habitat.

Elle s'appuiera largement sur les productions de l'Observatoire de l'Habitat (atlas du parc locatif social, suivi de la construction de logements, suivi des transactions, ...).

L'aménagement des espaces économiques et technopolitains

La situation de l'offre foncière et immobilière, les démarches de planification et les dynamiques territoriales (Euroméditerranée, Bassins Est, vallée de l'Huveaune, ...) et universitaires (Plan Campus) sont l'occasion de repenser les espaces économiques en vue d'intensifier leur valorisation et attractivité et d'améliorer les conditions de mixité habitat-activité. En collaboration avec les acteurs et services compétents, l'agAM développera ses propositions sur des espaces économiques de nature diverse : secteurs d'enjeux intercommunaux et métropolitains (vallée de l'Huveaune, Façade Maritime Nord, Est étang de Berre, ...), sites universitaires et technopôles, pôles commerciaux, ...

Ces propositions s'appuieront sur plusieurs travaux complémentaires : évaluation des attentes des entreprises, suivi du marché et de la production de locaux d'activité, benchmarking des espaces et implantations économiques, évaluation du rendement d'implantations types, ...

Les réflexions préparatoires à l'actualisation du Plan de Déplacements Urbains

Les démarches de planification et de programmation des collectivités devraient également conduire à préciser ou réexaminer certaines des orientations du PDU de MPM. L'agAM contribuera à ces réflexions à travers :

- L'actualisation des emplacements réservés du réseau de voirie de Marseille, qui intégrera notamment les besoins émergeant en pistes cyclables,
- Une assistance pour la hiérarchisation des projets de TCSP et pour renforcer la cohérence entre le développement de ce réseau et les dynamiques urbaines et projets de renouvellement urbain,
- Des propositions sur les fonctionnalités à développer sur certains grands nœuds d'interconnexion et sur la réorganisation des lignes de transport en commun à leurs abords.

Le schéma directeur des modes doux de MPM

Les réflexions du schéma des modes doux seront enrichies dans le cadre d'une démarche pluriannuelle en faveur de la piétonisation et du rééquilibrage de l'espace public, intégrant :

- Benchmarking des bonnes pratiques, synthèse des données/études sur MPM et rencontres avec les communes,
- Elaboration d'un guide d'orientation comprenant des principes d'intervention, l'identification des principaux centres-villes et secteurs

d'enjeux concernés, des dispositions types applicables (zones de rencontre, ...),

- Propositions sur quelques communes directement intéressées.

Le Parc National des Calanques

2009 constituera une année importante pour la définition du projet du Parc National des Calanques. L'agAM apportera son assistance pour l'élaboration de la Charte du Parc à plusieurs titres :

- Pour proposer au GIP Calanques des projets et dispositions contribuant à assurer l'accessibilité au futur parc et à valoriser certains sites d'interface avec la ville dans le respect de la vocation première de préservation du parc,
- Pour favoriser une position concertée des collectivités locales entre-elles (VdM, MPM et PAE) et en cohérence avec les orientations des documents de planification en cours de définition.

Le développement des observatoires

L'observatoire de l'Habitat

Ses publications viseront à fournir un socle de connaissances partagées, des analyses stratégiques et des informations périodiques sur l'actualité locale et nationale. Elles s'appuieront notamment sur des données localisées produites par l'agAM : enquête annuelle sur les logements réalisée sur un territoire étendu, atlas du parc locatif social de MPM (qui sera finalisé et régulièrement actualisé), et exploitation des transactions immobilières. Elles seront complétées par la publication d'un guide des outils et procédures pour l'action foncière, à l'attention des maires et acteurs locaux.

L'observation des territoires des Contrats Urbains de Cohésion Sociale

Dans le cadre de l'Observatoire des quartiers de Marseille, l'agAM finalisera un état des lieux complet des thèmes et territoires opérationnels du CUCS et assistera la Ville pour le bilan et la définition des territoires en CUCS pour la période 2010-12. Elle apportera également son assistance pour le suivi des CUCS hors Marseille et du projet de rénovation urbaine des espaces urbains sensibles (soutenu par le Feder) et pour l'insertion d'opérations ANRU dans leur environnement urbain.

L'observatoire de l'Emploi et du Développement Economique

Les problématiques et le champ géographique de l'observatoire seront étendus. Les productions comprendront : flash trimestriels, tableau de bord annuel des évolutions marquantes de l'économie locale, recueil de données statistiques,

notes sur la conjoncture et sur des filières porteuses, estimations de l'évolution de l'emploi sur Euroméditerranée et sur les 2 zones franches urbaines.

En 2009, l'agAM assurera également le suivi régulier des indicateurs de la stratégie économique de MPM, des retombées des principales filières touristiques et des pôles de compétitivité. Elle contribuera aux analyses et réflexions de la Maison de l'Emploi, aux côtés des acteurs de l'emploi. L'animation en direction des acteurs économiques sera renforcée sous plusieurs formes : comité technique de l'observatoire, Ateliers de Macro-Economie, club Immobilier d'entreprise.

Le développement d'un observatoire des Déplacements

L'assistance à l'observatoire du stationnement et à l'évaluation des retombées du tramway sera pérennisée, en renforçant les efforts pédagogiques auprès des élus et acteurs locaux. La diffusion des données statistiques et cartographiques sera renforcée.

L'année 2009 sera en outre consacrée à la préfiguration d'un observatoire des déplacements au niveau de la métropole, en lien avec la préparation de l'exploitation de l'enquête ménages-déplacement.

La mesure du Développement Durable

Les travaux conduits avec les agences d'urbanisme du sud de la France pour l'élaboration d'indicateurs de développement durable seront finalisés et diffusés, notamment pour enrichir les réflexions conduites au niveau national.

Ils seront ensuite développés, en collaboration avec la DREAL, sur quelques aspects intéressant directement l'urbanisation du territoire régional, comme la capacité de mutation/renouvellement des espaces urbanisés, la dépendance à l'automobile, l'adaptation du bâti en termes de performance énergétique, ... La cartographie de ces indicateurs permettra ensuite de repérer les secteurs urbanisés à fort enjeux.

Les résultats du Recensement Rénové de la Population

Les résultats détaillés du dernier recensement de la population permettront de prendre toute la mesure des évolutions qui ont affectées les territoires de la métropole depuis une dizaine d'années.

Ils seront largement valorisés par l'agAM à l'été 2009 à travers des réunions d'information et une série de cahiers organisés par thèmes et territoires.

Une pédagogie à développer

Il s'agit de développer l'information à destination des partenaires et en particulier des élus. La question de la diffusion des études après validation méritera également d'être traitée.

Le nouveau site Internet de l'agAM

Il offrira à ses partenaires un service et un lien avec l'agAM largement renforcés, notamment à travers :

- La constitution de dossiers thématiques associant actualités locales, nationales et internationales et travaux et démarches de l'Agence,
- La diffusion personnalisée et permanente des productions de l'Agence dans le cadre de procédures partagées et claires de validation,
- L'accès à certaines de ses ressources internes (documentation, photothèque, données urbaines, ...).

La représentation en 3 dimensions des projets

La représentation en 3 dimensions des projets d'aménagement et d'urbanisme (à l'échelle de quartiers ou de territoires plus vastes) est devenue un véritable outil d'aide à la décision. En 2009, l'agAM développera dans le cadre de plusieurs études des applications de ces nouveaux outils géomatiques afin d'en définir les conditions optimales de valorisation.

Les animations et manifestations

Les actions d'animation seront renforcées, en lien avec l'actualité locale et nationale (SCoTs, PLU de Marseille, nouvelles équipes des collectivités partenaires, Grenelle de l'Environnement, ...), dans un souci permanent de pédagogie et de concertation. Elles comprendront notamment :

- La relance des Rencontres de l'agAM, dans le cadre d'une nouvelle formule, et des séances d'information et débat sur le Grenelle de l'Environnement,
- Des réunions d'information dans le cadre du Projet de Ville de Marseille,
- Une contribution active à l'animation du Conseil de Développement de MPM, notamment pour doter ses nouveaux membres d'une culture commune sur les réalités et perspectives de l'agglomération marseillaise,
- Un partenariat avec la Maison de l'Architecture et de la Ville pour l'organisation d'expositions et la réalisation d'un guide de l'architecture contemporaine,
- L'animation de réseaux techniques :
 - participation au réseau national des agences d'urbanisme (instances de décision, clubs, manifestations, contribution aux débats nationaux, ...),
 - interventions dans le cadre des réseaux professionnels (OIP, ...),

- association renforcée aux réseaux universitaires et de recherche, pour valoriser leurs travaux et potentiels en les associant davantage aux projets de l'agglomération et pour enrichir les approches de l'agAM,
- participation au réseau d'ingénierie et de coopération décentralisée de Marseille et de sa région et accueil de délégations étrangères.

L'assistance technique aux partenaires de l'agAM

L'agAM continuera d'apporter à ses partenaires une assistance technique adaptée notamment pour :

- Leur fournir les données statistiques et informations nécessaires (service SVP),
- Les appuyer dans l'élaboration de leurs dossiers de réponse à appels à projet (port de plaisance exemplaire, Eco-Cités, Eco-quartiers, projets de TCSP, ...),
- Les assister dans leurs débats, communications et présentations,
- Leur apporter les conseils nécessaires pour leurs projets et initiatives.

PROGRAMME DE TRAVAIL AGAM 2009 : TRAME **(Suite au Comité Technique des Etudes du 16 mars 2009)**

Projets		St*	Principaux partenaires*											
Projets		Conventions spéciales	Partenaires directement							Grandes				
			CU MPM	Ville Marseille	P. Aubagne E	Etat	EPAEM	CCIMP	Autres	P Métropol.	SCoT PAE	SCoT MPM	PLU Marseille	
Aménagement / Développement régional														
1.1	Observatoire des métropoles													
1.2	Réseau métropolitain de déplacement													
1.3	LGV PACA									CG13 GPMM				
1.4	Marseille capitale européenne de la culture									MP 2013				
1.5	Zones de contact métropolitaines									GPMM AUPA				
1.6	Convention Etat sur projet métropolitain	Cp								Epci				
1.7	Réseau des villes du Sud-Est									agences				
SCoTs														
2.1	SCoT MPM									communes				
2.2	SCoT Pays d'Aubagne et de l'Etoile									communes				
2.3	Suivi foncier et propositions									EPF				
PLUs														
3.1	Assistance aux modifications du PLU de Marseille													
3.2	Animation révision PLU Marseille/projet municipal									PPA				
3.3	Approches transversales PLU Marseille/projet municipal									PPA				
3.4	Coordination et assistance aux PLU de MPM									communes				
Projets Urbains														
4.1	Formes urbaines													
4.2	Euroméditerranée / Façade Maritime Nord									GPMM				
4.3	Centre-ville / Vieux Port													
4.4	Plan Vert Marseille									SEM				
4.5	Extensions urbaines Marseille													
4.6	Renouvellement urbain Marseille													
4.7	Noyaux villageois													
4.8	Sites emblématiques Marseille													
4.9	Projets portuaires et littoraux													
4.10	Suivi et assistance aux projets urbains									communes				
Habitat														
5.1	Assistance au PLH de MPM									communes				
5.2	Suivi de la production de logements									communes				
5.3	Observatoire de l'habitat									communes				
5.4	Observatoire des quartiers de Marseille	Cp								Gip PV				
5.5	Assistance au suivi des CUCS hors Marseille									communes				
5.6	Suivi projet Espaces Urbains Sensibles (Feder)	Cp								communes				
5.7	Insertion urbaine des opérations ANRU									GPV				

[illegible]